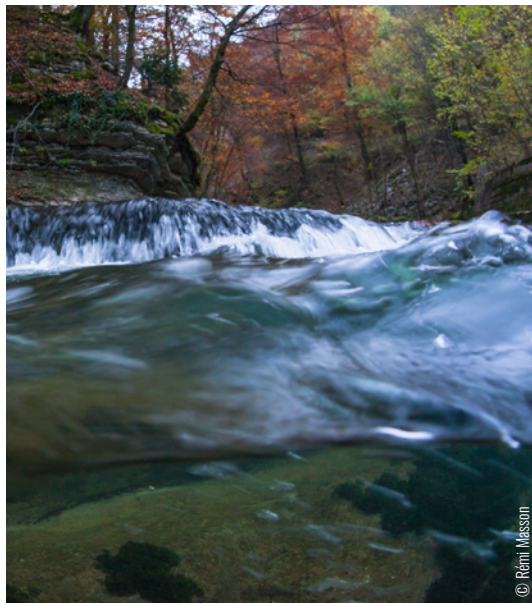
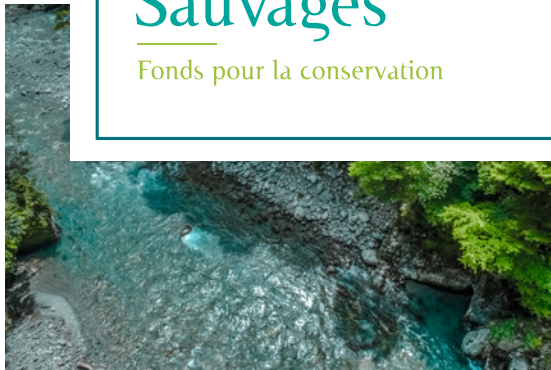




**Rivières Sauvages**  
Fonds pour la conservation

**PLAIDOYER POUR DES ENTREPRISES CONTRIBUTIVES ET DES ORGANISATIONS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**

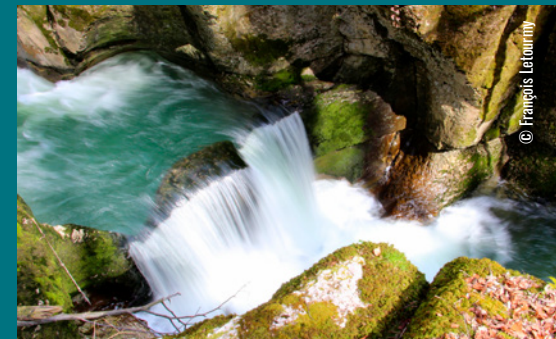
Pour une Responsabilité Sociale et Environnementale au service du Vivant



**1%**  
**FOR THE PLANET**  
BÉNÉFICIAIRE

D'un côté la « Décennie de l'eau » a été instaurée par l'Assemblée plénière de l'ONU <sup>1</sup> pour éviter une crise mondiale de l'eau. De l'autre, le dérèglement climatique qui provoque le stress hydrique de rivières et de fleuves déjà très aménagés et aggrave les dommages causés à la biodiversité par 150 ans d'aménagements lourds. Voilà dans quel contexte s'inscrit l'action du « Programme Rivières Sauvages ».

L'enjeu est de préserver les ultimes cours d'eau sauvages – 1 % des rivières du territoire national – et de les laisser nous rendre des « services écosystémiques » précieux.



## 1/ 2007 – 2019 : LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR ECO-SYSTEMIQUE DES COURS D'EAU

En 2007, suite au lancement du chantier d'un grand **barrage sur le Rizzanese**, un fleuve côtier corse jusque-là préservé, une poignée de personnes issues des mondes de la conservation de la nature et de la pêche <sup>2</sup> se sont regroupées pour **proposer un nouveau modèle de conservation des ultimes rivières patrimoniales**.

Elles avaient l'intuition, qui s'est vérifiée, qu'il était possible de **proposer une alternative à l'aménagement systématique** des rares rivières encore intactes de notre pays. En particulier, la construction de nouveaux barrages hydro-électriques, – au prétexte de lutter contre le dérèglement climatique – bouleverse l'équilibre de nos derniers îlots de biodiversité.

Les membres fondateurs ont alors imaginé des solutions qui concilient le développement indispensable

des énergies renouvelables et la protection des « rivières sauvages ». Le principe consiste à créer une « communauté d'intérêts » afin d'identifier d'autres sources de revenus pour les territoires ruraux.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement des grands précurseurs Américains et Européens qui, dès le XIXe siècle et tout au long du XXe, se sont élevés contre les excès des sociétés industrielles et leur propension à « vider le monde sauvage » pour produire des richesses matérielles toujours plus envahissantes.

Pour la France, citons notamment : **Jacques Ellul, Jean Dorst, Jean-Marie Pelt**. Ces hommes et ces femmes ont posé la question des limites de l'action de l'Homme industriel sur la Nature, puis ils ont contribué à transformer le sens du mot « wilderness », jusqu'alors

perçu négativement, comme un frein au progrès de la civilisation.

De grandes actions emblématiques pour empêcher la construction de barrages (**Grand Canyon** sur le Colorado, **Hainburg** sur le Danube, **Serre de la Fare** sur la Loire) ont, dans les décennies 60 à 90, renouvelé le regard des sociétés sur l'aménagement et la gestion des fleuves.

Plus proche de nous, Valérie Cabanes, juriste internationale, Gilbert Cochet, naturaliste, et bien d'autres encore, continuent à poser la question de **la place du « sauvage »** et de sa conservation, en réfléchissant à la notion de « **personnalité juridique des fleuves et des rivières** » <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Un déficit de 40 % des ressources en eau douce d'ici à 2030 associé à une population mondiale en pleine expansion conduit la planète à une crise mondiale de l'eau. Consciente du défi, l'ONU a lancé l'initiative Décennie de l'eau, le 22 mars 2018, dans le but d'améliorer la gouvernance de l'eau.

<sup>2</sup> WWF-France, ERN-SOS Loire Vivante, Mountain Wilderness, Frapna, FPNP, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche, AAPPMA de Quimperlé, AAPPMA de l'Albanais.

<sup>3</sup> Voir à cet égard le cas de la rivière Whanganui, en Nouvelle-Zélande, devenue une « personne » à l'issue du vote du Parlement de Nouvelle Zélande en mars 2017.

## 2/ LE PROGRAMME RIVIERES SAUVAGES : UNE DEMARCHE NOUVELLE ET PARTICIPATIVE

Le « Programme Rivières sauvages » est inédit, tant dans sa démarche que ses objectifs, dans un pays où l'action publique pour la conservation de la nature est encore insatisfaisante, avec des financements insuffisants.

De surcroît, le mouvement associatif français en faveur de la nature n'a pas le poids politique qu'il a dans d'autres pays. Enfin, la France n'a pas encore placé l'écologie,

tant scientifique que sensible, en bonne place dans son dispositif d'éducation.

En matière de conservation de la nature, notre pays privilégie souvent la prescription descendante, pas toujours bien explicitée aux destinataires. C'est pourquoi des formes nouvelles d'engagement collectives et locales sont à inventer pour renforcer les actions de conservation,

comme cela se pratique dans le monde anglo-saxon depuis des décennies.

Le succès du « Programme Rivières Sauvages » est lié à la **capacité commune** de joindre les moyens de l'action publique, de ses établissements, avec celle d'un fonds privé disposant de la légitimité découlant de la loi de 2008<sup>1</sup> sur la modernisation de l'économie.

## LA BIODIVERSITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

En matière de biodiversité, la France est un pays riche. 81 % des écosystèmes dénombrés en Europe sont présents en métropole, ainsi que 68 % des habitats menacés. Notre pays compte 8 parcs nationaux<sup>3</sup> et 287 réserves naturelles, dont les surfaces totalisent seulement un peu plus de 1% du territoire métropolitain. Globalement l'effort est très insuffisant. Il y a, par exemple, 150 000 cerfs en France, contre 800 000 en Espagne, 2 000 couples de vautours fauves, contre 24 000 en Espagne, 2 couples de pygargues, contre 700 en Allemagne, 100 000 moules perlières – important bio-indicateur – contre 300 millions en Norvège.<sup>2</sup>

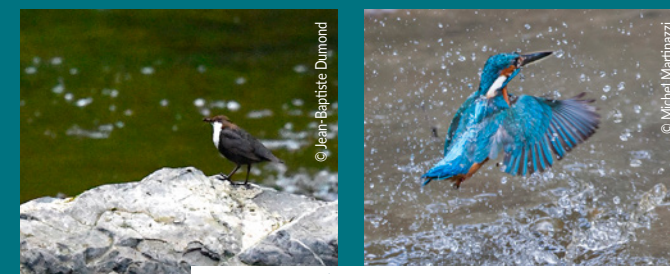
De plus, en 2019, neuf ans après le premier état de lieux, la mise à jour de la Liste rouge des espèces menacées, montrait une situation toujours préoccupante pour les poissons d'eau douce dans l'hexagone : sur les 80 espèces de notre territoire, 15 étaient menacées de disparition<sup>4</sup>.



Sur 114 espèces de libellules présentes en Europe, 96 le sont en métropole



23% des 35 espèces d'amphibiens présentes en métropole sont menacées



Sur les 526 espèces d'oiseaux présentes en Europe, on en compte 308 en métropole

<sup>1</sup> Loi de modernisation de l'économie d'août 2008.

<sup>2</sup> « Ré-ensauvageons la France » Gilbert Cochet, Pascal Durand, Actes sud 2019)

<sup>3</sup> 11 au total, depuis le 7/11/19 : <http://www.parcsnationaux.fr/fr/actualites/parc-national-de-forets-le-11eme-parc-national-francais-voit-le-jour>

<sup>4</sup> Mené dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, cet état des lieux a été réalisé par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), en partenariat avec la Société française d'ichtyologie (SFI) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

<https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2019-01/datalab-48-cc-biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018-decembre2018a.pdf>

### 3/ LA PROTECTION DES RIVIERES SAUVAGES : UNE BELLE IDEE FEDERATRICE

En France, depuis quelques années, l'idée de la protection de la ressource en eau et de la biodiversité imprègne de plus en plus fortement la conscience publique. En août 2016, **une loi biodiversité**<sup>1</sup> a été votée en ce sens faisant suite à celle de juillet 1976. Dans ce contexte, il est logiquement plus facile de proposer des programmes de conservation. Néanmoins, une réticence à la conservation de la nature est encore palpable.



« Dans une France qui souffre d'une importante fracture entre le monde rural et le monde urbain, il est parfois difficile d'expliquer que la conservation de la nature s'adresse à tous ; et encore plus difficile de faire comprendre qu'elle concerne notamment les personnes les plus vulnérables. Or, l'expérience montre que des projets de territoire, fondés sur la protection de la nature, ont la capacité de rassembler autour d'un objectif commun qui fait sens pour tous. »

Martin Arnould, président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

Rivières Sauvages touche la corde de la sensibilité et de la recherche d'authenticité des humains qui ont besoin de donner du sens, de s'impliquer dans des actions de proximité et permettent de coopérer afin de participer à l'immense défi de la sauvegarde de la nature, du climat, des rivières, de la biodiversité.

Pour Rivières Sauvages, un « mot d'ordre » donc : **l'esprit coopératif et de conciliation** avec l'ensemble des parties prenantes d'un bassin ou d'un territoire, qu'il soit local, national ou européen, afin de préserver les derniers **cours d'eaux sauvages, soit aujourd'hui moins de 1 % du linéaire total des rivières en métropole.**



<sup>1</sup> Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016

## 4/ LES ENTREPRISES : DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans cette mobilisation partagée. Nombre d'entre elles ont les capacités financières pour pallier un certain affaiblissement de l'Etat en soutenant l'investissement en faveur de la nature avec les collectivités territoriales. Certaines ont, par ailleurs, les outils pour évaluer et reconnaître la valeur des services écosystémiques rendus par la nature.

Elles ont besoin de donner du sens à leurs actions pour leurs collaborateurs, leurs clients, leurs fournisseurs.

La société leur demande aujourd'hui bien plus que la seule production ou fourniture de services, elle leur confère une responsabilité élargie, notamment en matière de protection des ressources naturelles. Car, si l'environnement s'est immiscé de manière active dans la vie de la cité, l'entreprise,

qui en est l'un des acteurs important, doit lui emboîter le pas. Elle peut aider à réparer, accompagner les efforts de conservation, devenir partenaire sur des actions concrètes de programmes dédiés.

Dans ce domaine, la marge de progression est importante puisque, aujourd'hui, seulement 10 % du mécénat est alloué à l'environnement.<sup>1</sup>

« Nombreuses sont déjà celles qui nous aident quotidiennement à relever le défi de faire coïncider la présence d'une biodiversité hors de l'ordinaire avec la présence, le plus souvent fort ancienne, séculaire, de communautés humaines qui, à ces degrés divers, ont vécu en lien étroit avec ces milieux naturels sans leur porter des atteintes irrémédiables »

« Nous travaillons, sur le terrain, avec l'ensemble des partenaires et gestionnaires locaux, auxquels nous souhaitons associer les entreprises désireuses de garantir la pérennité et la qualité de la ressource en eau, ainsi que de contribuer à la protection de la biodiversité. Avec leur concours, notre action se trouve renforcée et notre pouvoir d'influence positive sur les territoires démultiplié. »



Martin Arnould, président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages



Denis Caudron, Développement des partenariats et relations Entreprises



© Samuel Jouan



© Rémi Masson



© Y. Gauguierheim



© Y. Gauguierheim



© Denis Caudron

<sup>1</sup> Magazine Profession CGP, Interview de Pascale Baussant, présidente de du 1 % pour la planète

## NOS MOTS CLÉS : BIEN COMMUN, CO-CONSTRUCTION, COOPERATION, PROGRAMME OUVERT ET PARTICIPATIF

Le programme Rivières Sauvages s'est solidement implanté, au fil des ans, en se basant sur la coopération avec les acteurs locaux et les usagers, et ce, à toutes les étapes de son déploiement. Il est essentiel de créer de la protection partagée en permettant à toutes les catégories d'usagers de participer à l'élaboration, puis, autant que possible, à la mise en œuvre du projet.



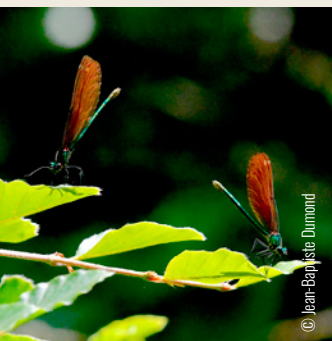
« Les entreprises ont tout à y gagner. Et pas simplement un supplément d'âme. Elles peuvent dans leur pratique de production, apporter du sens et des réponses à leurs collaborateurs. Elles peuvent devenir des acteurs engagés dans la conservation, bien moins onéreuse que la restauration »



Mélanie Taquet, Chargée de Mission sur le territoire Rhône, Méditerranée et Corse et Animatrice du réseau des sites labellisés.

## PARMI NOS ACTIONS DE TERRAIN...

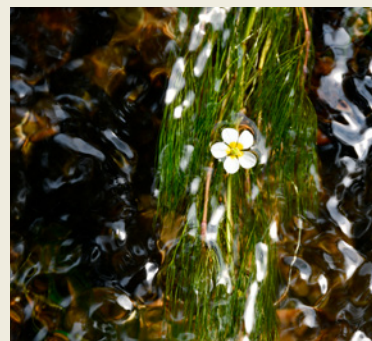
Enlèvements des barrages ou ouvrages inutiles / Protection des zones de sources et des zones humides / Plantations d'arbres et arbustes adaptés sur les berges / Gestion durable des boisements de fonds de vallées / Construction de talus et restauration des haies sur les parcelles riveraines / Mise en œuvre de suivis de la qualité de l'eau / Analyses de l'ADN environnementale et des microplastiques.



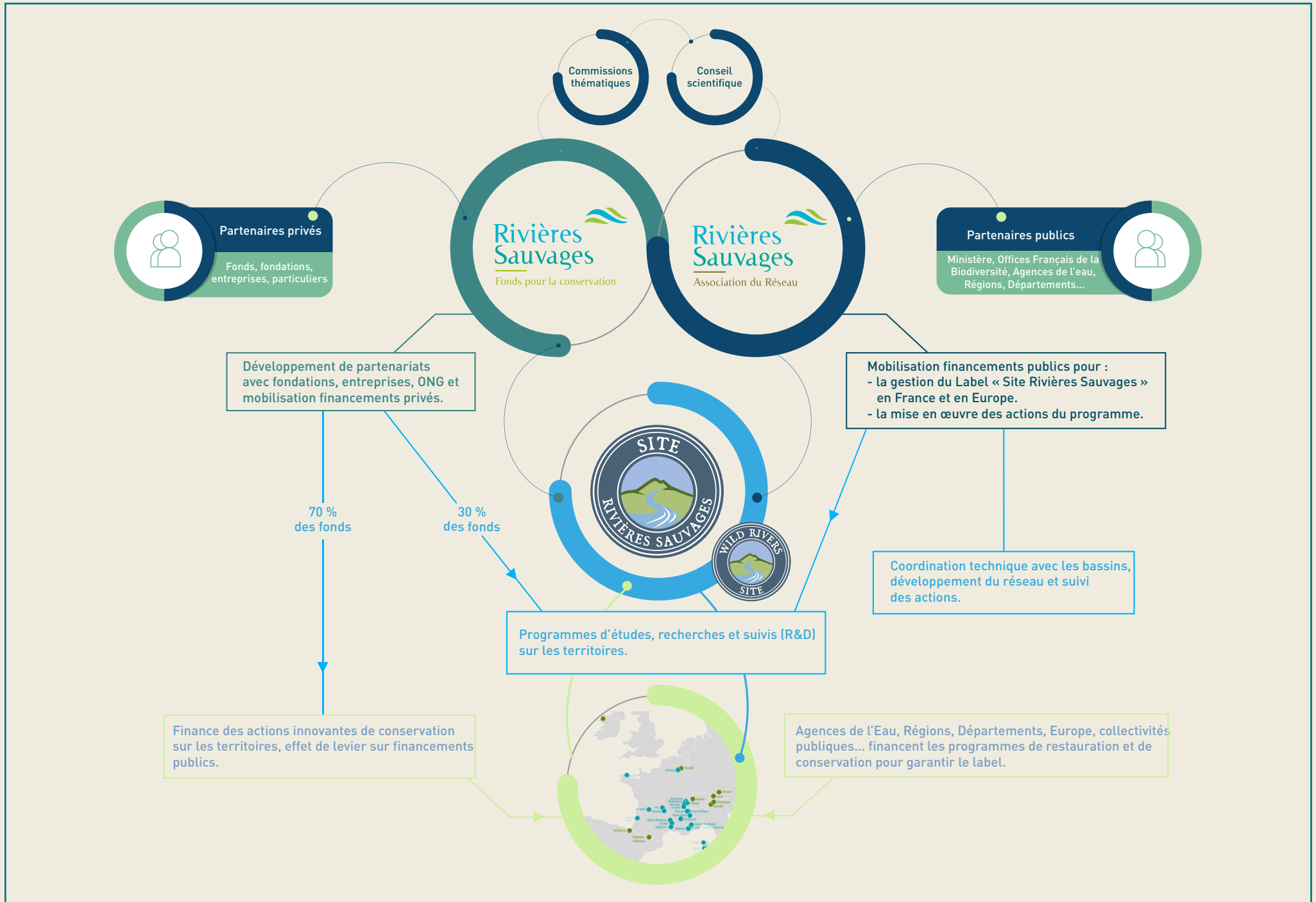
© Jean-Baptiste Dumond



© Pierre Pithaut



# LE PROGRAMME RIVIÈRES SAUVAGES : UNE COOPÉRATION PUBLIC/PRIVÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES.



## UN LEVIER INEDIT : LE LABEL « SITE RIVIERES SAUVAGES »

Le Label « Site Rivières Sauvages » est un outil pionnier qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains.



Il a un triple objectif :

- reconnaître la naturalité des rivières de nos territoires
- honorer l'engagement, la détermination d'une communauté humaine au service de la création de valeur à partir de la biodiversité
- créer un réseau, force de propositions pour faire évoluer les politiques publiques de l'eau.

Porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, il se base sur un référentiel exigeant et un socle technique de 47 critères contrôlés par l'AFNOR, (Association Française de Normalisation).

33 rivières sont aujourd'hui labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, le Galeizon dans le Gard, le Taravo, le Travu et le Fangu en Corse, le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse, la Cubayne, le Rieutort et la Gordouze en Lozère, la Réverotte dans le Doubs, la Haute Dronne et le Mannot en Dordogne.

Plus de 30 territoires se mobilisent pour intégrer le réseau dans les 3 prochaines années.

Avec vous, nous pourrons les accompagner et soutenir durablement le programme de protection de leur rivière sauvage.

## ILS NOUS SOUTIENNENT DÉJÀ



## FONDS POUR LA CONSERVATION DES RIVIÈRES SAUVAGES

Mairie de Ramasse, 01250 Ramasse

[www.rivieres-sauvages.fr](http://www.rivieres-sauvages.fr) | [soutenir.rivieres-sauvages.fr](mailto:soutenir.rivieres-sauvages.fr)

[contact@rivieres-sauvages.fr](mailto:contact@rivieres-sauvages.fr)

Développement des partenariats et relations Entreprises : Denis Caudron | 06 85 31 40 06 | [denis.caudron@rivieres-sauvages.fr](mailto:denis.caudron@rivieres-sauvages.fr)

Chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse et animation du réseau : Mélanie Taquet | 06 16 68 60 79 | [melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr](mailto:melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr)

Comité de rédaction : Martin Arnould, Alexandre Brun, Denis Caudron, Lucie Galland, Marie-Pierre Medouga, Pascale Robinet, Mélanie Taquet.

Réalisation graphique : Openscop et Frédéric Leray | Imprimé avec le soutien de Michel Valette | Avril 2023



  
**Rivières  
Sauvages**  
Fonds pour la conservation